

DGL EXPERTS CONSEILS
2 RUE RENE GOMEZ
34500 BÉZIERS
Tél : 0467092727

Email : dgl@dgl.fr



DR+

Déclaration des Revenus 2021

M THOMAS THIBAUT

Edition du lundi 12 septembre 2022

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

Déclarant 1 : THOMAS THIBAUT né(e) en 1958

Adresse : 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Déclarant 2 : _____ né(e) en _____

SITUATION DE FAMILLE	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPES		DONT ENFANTS HANDICAPES		ENFANTS MAJEURS CELIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPEES	NOMBRE DE PARTS
		Résid. exclusive	Résid. alternée	Résid. exclusive	Résid. alternée				
C		0	0	0	0	0	0	0	1

	Déclarant 1	Déclarant 2	Enfants	Total
Salaires, pensions, rentes imposables				
Pensions, retraites, rentes				19 552
Déclarées	21 725			
Abattement spécial de 10%	-2 173			
				19 552
			S/Total	Total
Revenus divers				
Revenus fonciers nets			154 615	
Revenus		154 615		
				154 615
REVENU BRUT GLOBAL -----				174 167
	Déclaré	Retenu	Déduction	Total
Charges déductibles du revenu global				
CSG déductible (100,00%)	10 451	10 451	10 451	
				-10 451
			S/Total	Total
Revenus soumis au taux forfaitaire				
Revenus imposés au PFU au taux de 12.8%			15 200	
REVENU NET IMPOSABLE -----				163 716
			S/Total	Total
Impôt au barème				
Impôt retenu sans revenus quotient			52 981	
Impôt calculé avec les droits normaux (1 parts)		52 981		
Tranche 0% (Jusqu'à 10225€)	10 225			
Tranche 11% (De 10225€ à 26070€)	15 845			
Tranche 30% (De 26070€ à 74545€)	48 475			
Tranche 41% (De 74545€ à 160336€)	85 791			
Tranche 45% (A partir de 160336€)	3 380			
Impôt sur le revenu -----				52 981
Impôt après réductions -----				52 981
			S/Total	Total
Impôt proportionnel, reprise d'impôt, taxes annexes				
Imposition des revenus au PFU au taux de 12.8%			1 946	
				1 946
Plafonnement des avantages fiscaux (niches fiscales)				
Avantages fiscaux de 2013 à 2021 à plafonner			134	
Plafond de 2013 à 2021 des avantages fiscaux			10 000	

Plafond de 2013 à 2021 des avantages fiscaux (Spécifique)			18 000	
Plafond 2012 des avantages fiscaux (18000 + 163716 x 4%)			24 549	
Plafond 2011 des avantages fiscaux (18000 + 163716 x 6%)			27 823	
Plafond 2010 des avantages fiscaux (20000 + 163716 x 8%)			33 097	
Plafond 2009 des avantages fiscaux (25000 + 163716 x 10%)			41 372	
				0
			S/Total	Total
Crédits d'impôt				
Crédits d'impôt sur revenus mobiliers sur valeurs étrangères			824	
Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé			955	
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile			134	
				-1 913
Total de l'impôt sur le revenu net				53 014
Avance perçus sur les réductions et crédits d'impôt				218
Total des prélèvements à la source IR (somme des cases §8)				-53 203
SOLDE IR -----				29
Taux marginal (45%)				
Revenu fiscal de référence (178 916)				
Montant imposé au taux marginal d'imposition (3 380)				
Taux PAS du foyer fiscal (30%)				
	Prél sol	CSG	CRDS	Total
Contributions sociales				
Bases imposables	162 356	162 356	162 356	
Revenus de capitaux mobiliers	7 459	7 459	7 459	
CSG, CRDS et prélèvement social déjà prélevés	-7 459	-7 459	-7 459	
Revenus fonciers	154 615	154 615	154 615	
Plus-values et gains divers	7 741	7 741	7 741	
Taux	7,50%	9,20%	0,50%	
Montant	12 177	14 937	812	
dont cotisations déductibles sur revenus 2022 en 2023 (10514)				
				27 926
Total des contributions sociales nettes				27 926
Total des prélèvements à la source CS (somme des cases §8)				-26 658
SOLDE CONTRIBUTIONS -----				1 268
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER -----				1 297
PRELEVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE APPLIQUE				
REPORT(S) SUR DECLARATIONS FUTURES				
Déficit revenus capitaux mobiliers				-976
Déficits de 2018			-46	
Déficits de 2019			-930	
PERP plafond de déduction - Déclarant 1				16 253
Plafond 2019			3 973	
Plafond 2020			4 052	
Plafond 2021			4 114	
Plafond 2022			4 114	
Avance de 60% des RICI versées par la DGFIP en janvier 2023				80

	Base	S/Total	Total
Prélèvement forfaitaire non libératoire réglé			
2CK - Prélèvement forfaitaire non libératoire sur RCM		955	955
Contributions sociales déjà prélevées			
Autres revenus n'ouvrant pas droit à CSG déductible (17,20%)	7 459	1 283	1 283

	Déclarant 1	Déclarant 2	Enfants	Total
Taux PAS du foyer				
IR après décote + impôt au taux marginal = A				52 981
IR après décote				52 981
Total des revenus imposables dans le champ du PAS = B = a+b+f+i+j+k				174 167
Traitements, salaires, pensions et rémunération des dirigeants = a	19 552			19 552
Revenus fonciers = k				154 615
Total des revenus imposables = C				174 167
Numérateur = E = A x (B/C) - D				52 981
Total des revenus dans le champ du PAS = F = 1+2+6+9+10+11				176 340
Traitements, salaires et pensions = 1 = (a + b) ou (c + f + g + j)				21 725
Pensions brutes avec retenue à la source = b ou g	21 725			
Revenus fonciers = 11				154 615
Taux PAS du foyer = E / F x 100				30

		S/Total	Total
Impôt sur la fortune immobilière 2022			
Actif brut		2 324 200	
Biens détenus directement		305 000	
Immeubles bâtis	189 000		
Résidence principale (après abattement)	189 000		
Immeubles non bâtis, parts de groupements forestiers ou fonciers	116 000		
Autres biens non bâtis	116 000		
Biens détenus indirectement		2 019 200	
Passif		-2 409	
Autres dettes dont IFI théorique		2 409	
Total plafonné		2 409	
IFI théorique		-9 653	
Actif net imposable		2 312 138	
Tranche 0%		800 000	
Tranche 0.50%		500 000	
Tranche 0.70%		1 012 138	
IFI avant réductions		9 585	
IFI après plafonnement		9 585	
IFI A PAYER			9 585

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

Les échéances du solde 2021 sont déterminées d'après l'imposition nette 1 297 €, le mode de paiement (mensuel ou trimestriel) et la date de mise en recouvrement.

Les acomptes de janvier à août 2022 sont calculés sur l'année 2020 avec les données 2020.

Les acomptes de septembre 2022 à août 2023 sont calculés avec les données 2021 et le mode de paiement (mensuel ou trimestriel) :

Taux du prélèvement à la source appliqué :	30 %
Assiette acompte IR :	154 615 €
Acompte contributions sociales :	26 594 €

Echéancier 2022

Date	Solde 2021 calculé	Solde 2021 forcé	Acompte calculé	Acompte forcé	Total
17/01/2022			5 943		5 943
15/02/2022			5 943		5 943
15/03/2022			5 943		5 943
15/04/2022			5 943		5 943
16/05/2022			5 943		5 943
15/06/2022			5 943		5 943
15/07/2022			5 943		5 943
16/08/2022			5 942		5 942
15/09/2022	324		6 082		6 406
17/10/2022	324		6 082		6 406
15/11/2022	324		6 082		6 406
15/12/2022	325		6 082		6 407
Totaux	1 297	1 297	71 871	71 871	73 168

Echéancier 2023

Date	Solde 2021 calculé	Solde 2021 forcé	Acompte calculé	Acompte forcé	Total
16/01/2023			6 082		6 082
15/02/2023			6 082		6 082
15/03/2023			6 082		6 082
17/04/2023			6 082		6 082
15/05/2023			6 082		6 082
15/06/2023			6 082		6 082
17/07/2023			6 082		6 082
16/08/2023			6 077		6 077
Totaux	0	0	48 651	48 651	48 651

REVENUS 2021

21

Pour vous renseigner, un numéro ▶ 0467356945

ou une adresse internet ▶

ou votre centre des finances publiques. ▶ SIP OUEST HERAULT SAID EXTERIEUR

Déclarez en ligne ou signez votre déclaration et renvoyez-la à cette adresse

9 AVENUE PIERRE VERDIER CS 10564
34537 BEZIERS CEDEXDIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUESeic
L'EXPERTISE
INNOVANTE

Date limite
Internet
Papier

M THOMAS THIBAUT

9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR

VOTRE N° FISCAL POUR DÉCLARER EN LIGNE		SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE MOT DE PASSE	
DÉCLARANT 1	1469517608160	N° D'ACCÈS EN LIGNE	
DÉCLARANT 2		REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE : REPORTEZ-VOUS À VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU	

SIGNEZ ET RENVOYEZ CETTE DÉCLARATION MÊME SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER

VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE EN 2021

DATE DU DÉMÉNAGEMENT

/ / 2 0 2 1

Adresse
au 1er janvier 2022

N°	RUE
CODE POSTAL	COMMUNE

Appartement

N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT	RÉSIDENCE	NB. PIÈCES
----	-------	----------	----------	-----------	------------

Statut

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE	COLOCATAIRE	HÉBERGÉ GRATUITEMENT	NOM DU PROPRIÉTAIRE	NOM DU COLOCATAIRE

VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE EN 2022

DATE DU DÉMÉNAGEMENT

/ / 2 0 2 2

Adresse actuelle

N°	RUE
CODE POSTAL	COMMUNE

Appartement

N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT	RÉSIDENCE	NB. PIÈCES
----	-------	----------	----------	-----------	------------

ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1

DÉCLARANT 2

Nom de naissance

THOMAS

Prénoms

THIBAUT

Date de naissance

06 02 1958 *Corrigez*

Lieu de naissance

92 ISSY LES MOULINEAUX

Corrigez

DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER

DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER

Nom auquel vos courriers seront adressés

THOMAS

Corrigez

N° téléphone

/ *Corrigez*

Mél

contact@thomas34.fr

Corrigez

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez ▶

 ØRA

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À SERIGNAN

Le 31/05/2022

Si vous souscrivez une déclaration d'impôt sur la fortune immobilière, cochez ▶

 ØIFSi vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, apposez votre cachet et cochez > ØTA

Accédez à votre espace particulier depuis votre smartphone ▶

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2021

Rectifiez si nécessaire dans la case blanche

Marié(e)s M Célibataire C
Divorcé(e) / séparé(e) D Veuf(ve) V
Pacsé(e)s O

Date des changements en 2021

- Mariage X / / 2 0 2 1 Pacs X / / 2 0 2 1

N° fiscal de votre conjoint

Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2021 B

- Divorce / séparation / rupture de Pacs Y / / 2 0 2 1
- Décès : déclarant 1 Z / / 2 0 2 1
déclarant 2 Z / / 2 0 2 1

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)

- Vous viviez seul au 1er janvier 2021 (ou au 31 décembre 2021 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2021)

et vous avez un enfant :

- majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre)
- ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul L

- Vous ne viviez pas seul au 1er janvier 2021 N

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité"

..... P
Votre conjoint remplit ces conditions ou votre conjoint, décédé en 2021, remplissait ces conditions F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf :

- vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et vous remplissez ces conditions ;
- ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ;
- ou votre conjoint décédé en 2021 bénéficiait de la demi-part supplémentaire W

- Vous êtes mariés ou pacsés : l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948), remplit ces conditions S

- Vous avez une pension de veuve de guerre G

B | PARENT ISOLÉ

T

C | PERSONNES À CHARGE EN 2021

Rectifiez si nécessaire dans la case blanche

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2003 au 31.12.2021)

ou handicapés quel que soit l'âge F

Année de naissance

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité G

Année de naissance

Renseignements sur vos enfants

Nom, prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Nom, prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Enfants en résidence alternée ou à charge partagée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2003 au 31.12.2021)

ou handicapés quel que soit l'âge H

Année de naissance

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité I

Année de naissance

Nom et adresse de l'autre parent

Renseignements sur vos enfants

Nom, prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Nom, prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Autres personnes invalides à charge, vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité R

Année de naissance

Nom, prénom, date et lieu de naissance

D | RATTACHEMENT EN 2021 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2000 au 31.12.2002 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1996 au 31.12.2002

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant J

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) N

Monsieur Madame

Monsieur Madame

Nom, prénom

Nom, prénom

Date de naissance

Date de naissance

Lieu de naissance

Lieu de naissance

INFORMATIONS

COORDONNÉES BANCAIRES Si ces coordonnées sont inexactes ou absentes, joignez **obligatoirement** un RIB.

BIC IBAN

Ces coordonnées bancaires seront utilisées pour le paiement de votre impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES Si un montant prérempli est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche au-dessous

Traitements, salaires	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Traitements et salaires				
Corrigez si le montant est inexact	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Revenus des salariés des particuliers employeurs				
Corrigez si le montant est inexact	1AA	1BA	1CA	1DA
Abattement forfaitaire Assistants maternels/familiaux. Journalistes	1GA	1HA	1IA	1JA
Heures supplémentaires exonérées				
Corrigez si le montant est inexact	1GH	1HH	1IH	1JH
Revenus des associés et gérants article 62 du CGI	1GB	1HB	1IB	1JB
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	1GF	1HF	1IF	1JF
Autres revenus imposables Chômage, préretraite				
Corrigez si le montant est inexact	1AP	1BP	1CP	1DP
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF	1BF	1CF	1DF
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG	1BG	1CG	1DG
Frais réels Joignez la liste détaillée sur papier libre	1AK	1BK	1CK	1DK
Pensions, retraites, rentes	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1^{RE} PERS. À CHARGE	2^E PERS. À CHARGE
Pensions, retraites et rentes				
Corrigez si le montant est inexact	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT	1BT	1CT	1DT
Pensions en capital des plans d'épargne retraite				
Corrigez si le montant est inexact	1AI	1BI	1CI	1DI
Pensions d'invalidité				
Corrigez si le montant est inexact	1AZ	1BZ	1CZ	1DZ
Pensions alimentaires perçues	1AO	1BO	1CO	1DO
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL	1BL	1CL	1DL
Autres pensions imposables de source étrangère	1AM	1BM	1CM	1DM
Rentes viagères à titre onéreux				
Montant perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance	moins de 50 ans	de 50 à 59 ans	de 60 à 69 ans	à partir de 70 ans
Rentes perçues				
Corrigez si le montant est inexact	1AW	1BW	1CW	1DW
Rentes perçues par les non-résidents et rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AR	1BR	1CR	1DR

2 | REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS Si un montant prérempli est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche.

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de 8 ans et plus				
– produits des versements effectués avant le 27.9.2017				
• produits soumis au prélèvement libératoire				2DH
• autres produits				2CH
– produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 : total perçu à répartir lignes 2VV et 2WW				
• produits imposables à 7,5 % produits correspondant aux primes n'excédant pas 150 000 €				2VV
• produits imposables à 12,8 % produits correspondant aux primes excédant 150 000 €				2WW
Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans				
– produits des versements effectués avant le 27.9.2017				
• produits soumis au prélèvement libératoire				2XX
• autres produits				2YY
– produits des versements effectués à compter du 27.9.2017				
Revenus des actions et parts Abattement de 40 % si option barème			2DC	7 440
Dividendes imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME			2FU	
Autres revenus distribués et assimilés			2TS	
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe			2TR	19
Intérêts des prêts participatifs et des minibons			2TT	
Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME			2TQ	
Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital			2TZ	
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible			2CG	
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème			2BH	7 459
Autres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible			2DF	
Revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité de 7,5%			2DG	
Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS			2DI	
Frais et charges déductibles si option barème			2CA	
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères			2AB	824
Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé			2CK	955
Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire			2EE	

Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières 20P COCHEZ

4 | REVENUS FONCIERS *Revenus des locations non meublées*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement n'excédant pas 15 000 € 4BE _____
 - dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français..... 4BK _____
 Nom du locataire et adresse :

Régime réel *Report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Revenus fonciers imposables..... 4BA **154 615**
 - dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français..... 4BL _____
 Déficit imputable : sur les revenus fonciers..... 4BB _____ sur le revenu global..... 4BC _____
 Déficits antérieurs non encore imputés..... 4BD _____
 Vous ne percevez plus de revenus fonciers en 2022..... 4BN Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale..... 4BZ

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine. *Si ce montant est inexact, corrigez case 6DE*..... **10 451** 6DE _____
 Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs..... 6EL 1ER ENFANT 6EM 2E ENFANT
 Autres pensions alimentaires versées (*enfants mineurs, ascendants, ...*)..... 6GU _____
 Nom et adresse des bénéficiaires

Épargne retraite

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations sur les nouveaux plans d'épargne retraite (PER) <i>déductibles du revenu global</i>	6NS _____	6NT _____	6NU _____
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et assimilées.....	6RS _____	6RT _____	6RU _____
Plafond de déduction.....	16 062		
<i>Corrigez si le montant est inexact</i>	6PS _____	6PT _____	6PU _____
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint.....	6QR <input checked="" type="checkbox"/>	Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2021.....	6QW <input type="checkbox"/>
Cotisations sur les nouveaux PER déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 du CGI.....	6OS _____	6OT _____	6OU _____
Autres cotisations déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 ou salaires.....	6QS _____	6QT _____	6QU _____

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons versés à des organismes établis en France

Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (*maximum 1 000€*)..... 7UD _____
 Dons versés du 2.6 au 31.12.2021 à des associations culturelles (*maximum 554€*)..... 7UJ _____
 Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général, aux associations d'utilité publique, aux candidats aux élections..... 7UF _____

Services à la personne, emploi à domicile

Dépenses d'emploi à domicile *Si ce montant est inexact, corrigez case 7DB*..... 7DB **267**
 Aides perçues pour l'emploi à domicile (*APA, PCH, CESU préfinancé...*) *Si ce montant est inexact, corrigez case 7DR*..... 7DR _____
 Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses..... 7DL _____
 Vous avez employé directement pour la première fois en 2021 un salarié à domicile..... 7DQ
 Vous (*ou votre conjoint ou une personne à charge*) avez la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion, mention "invalidité"..... 7DG

Autres réductions/crédits d'impôt ? Reportez-vous au formulaire n° 2042 RIC1.

8 | PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ET DIVERS

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1er PERS. À CHARGE	2e PERS. À CHARGE
Prélèvement à la source déjà payé :				
- retenue à la source sur les salaires et pensions.....				
<i>Corrigez si le montant est inexact</i>	8HV 6 235	8IV _____	8JV _____	8KV _____
- acomptes d'impôt sur le revenu.....	8HW 46 968	8IW _____	8JW _____	8KW _____
- acomptes de prélèvements sociaux.....	8HX 26 658	8IX _____	8JX _____	8KX _____
Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu :				
- impôt sur le revenu.....	8HY _____	8IY _____	8JY _____	8KY _____
- prélèvements sociaux.....	8HZ _____	8IZ _____	8JZ _____	8KZ _____
Non-résidents : retenue à la source en France <i>Joignez l'annexe n° 2041 E. Si ce montant est inexact, corrigez case 8TA</i>				8TA _____
Plus-values en report d'imposition non expiré <i>Si ce montant est inexact, corrigez case 8UT</i>				8UT _____
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>Conv. internationales, org. internationaux, missions diplomatiques ou consulaires</i>				8FV <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Contrats de capitalisation ou d'assurance-vie souscrits à l'étranger <i>Joignez la déclaration n° 3916-3916 bis</i>				8TT <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger <i>Joignez la déclaration n° 3916 - 3916 bis</i>				8UU <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

INFORMATIONS CONNUES DE L'ADMINISTRATION



REVENUS 2021 COMPLÉMENTAIRE

21

eic
L'EXPERTISE
INNOVANTERÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéDIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom THOMAS

Prénom THIBAUT

Adresse 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

1 I SALAIRES, GAINS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Rabais excédentaire sur options sur titres..... DÉCLARANT 1 DÉCLARANT 2
1TP 1UP Gains de levée d'options attribuées à compter du 28.9.2012 ; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées
à compter du 28.9.2012 sur décision prise au plus tard le 7.8.2015 ; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées
sur décision prise à compter du 31.12.2016 pour leur fraction excédant 300 000 €..... 1TT 1UT Gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise du 8.8.2015 au 30.12.2016 ; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées
sur décision prise à compter du 31.12.2016 pour leur fraction n'excédant pas 300 000 €- gain imposable *Après abattement*..... 1TZ
- abattement pour durée de détention 1UZ
- abattement de 50 % 1WZ
- abattement fixe *Départ à la retraite d'un dirigeant de PME* 1VZ Gains et distributions provenant de parts ou actions de *carried-interest*..... 1NX 1OX Gains et distributions provenant de parts de *carried-interest* soumis à la contribution salariale de 30 % 1NY 1OY Agents généraux d'assurance *Option pour le régime fiscal des salariés*- Salariés imposables..... 1GG 1HG
- Salariés exonérés..... 1AQ 1BQ Indemnités pour préjudice moral *Fraction supérieure à 1 million d'euros*..... 1PM 1QM Salariés impatriés : salaires et primes exonérés 1DY 1EY Sommes exonérées provenant du CET ou de jours de congé non pris, affectées à l'épargne retraite d'entreprise 1SM 1DN

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1RE PERS. À CHARGE	2E PERS. À CHARGE
En 2022 vous ne percevez plus de salaires déclarés lignes 1GB, 1GF, 1GG, 1AG :	1GK <input type="checkbox"/>	1GL <input type="checkbox"/>	1GP <input type="checkbox"/>	1GQ <input type="checkbox"/>
En 2022 vous ne percevez plus de pensions déclarées lignes 1AO, 1AM.....	1HK <input type="checkbox"/>	1HL <input type="checkbox"/>	1HP <input type="checkbox"/>	1HQ <input type="checkbox"/>

SALAIRES ET PENSIONS EXONÉRÉS RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF

Salaires et pensions de source étrangère (exonérés selon la convention applicable), après déduction de l'impôt étranger.

Salaires des détachés à l'étranger (y compris marins pêcheurs) exonérés en application de l'article 81 A du code général des impôts.

N'indiquez pas ces revenus ligne 8T1

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1RE PERS. À CHARGE	2E PERS. À CHARGE
Salaires.....	1AC <input type="text"/>	1BC <input type="text"/>	1CC <input type="text"/>	1DC <input type="text"/>
Marins-pêcheurs <i>exerçant hors des eaux territoriales françaises</i>	1GE <input type="checkbox"/>	1HE <input type="checkbox"/>	1IE <input type="checkbox"/>	1JE <input type="checkbox"/>
Frais réels <i>joignez la liste détaillée sur papier libre</i>	1AE <input type="text"/>	1BE <input type="text"/>	1CE <input type="text"/>	1DE <input type="text"/>
Pensions de source étrangère.....	1AH <input type="text"/>	1BH <input type="text"/>	1CH <input type="text"/>	1DH <input type="text"/>

Pays de provenance des revenus de source étrangère

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À SERIGNAN

Le 31/05/2022



2 I REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2GO

Déficits des années antérieures non encore déduits :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
2AA	<input type="text"/>	2AL <input type="text"/>	2AM <input type="text"/>	2AN 46	2AQ 930	2AR <input type="text"/>

Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50%) 2DM

Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2022, provenant de l'année :

	2017	2018	2019	2020	2021
2TU	<input type="text"/>	2TV <input type="text"/>	2TW <input type="text"/>	2TX <input type="text"/>	2TY <input type="text"/>

Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie

- gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017 :

gains soumis au prélèvement libératoire.....	2VM <input type="text"/>	autres gains.....	2VN <input type="text"/>
--	--------------------------	-------------------	--------------------------

- gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017 :

gains imposables à 7,5 %.....	2VO <input type="text"/>	gains imposables à 12,8 %.....	2VP <input type="text"/>
-------------------------------	--------------------------	--------------------------------	--------------------------

- moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2022, provenant de l'année :

	2018	2019	2020	2021
2VQ	<input type="text"/>	2VR <input type="text"/>	2VS <input type="text"/>	2VT <input type="text"/>

Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite :

- produits des versements effectués avant le 27.9.2017

produits soumis au prélèvement forfaitaire libératoire.....	2RA <input type="text"/>	autres produits.....	2RB <input type="text"/>
---	--------------------------	----------------------	--------------------------

- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017

produits imposables à 7,5%.....	2RC <input type="text"/>	produits imposables à 12,8%.....	2RD <input type="text"/>
---------------------------------	--------------------------	----------------------------------	--------------------------

3 I PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de cession de valeurs mobilières et assimilés :

- plus-value avant abattement.....

	3VG 7 741
--	------------------

- abattement pour durée de détention de droit commun 3SG

Moins-value 2021..... 3VH

Plus-values bénéficiant de l'abattement pour durée de détention renforcé ou de l'abattement pour départ à la retraite des dirigeants de PME :

- plus-value avant abattement..... 3UA

- abattement pour durée de détention renforcé..... 3SL

abattement fixe..... 3VA

Gain sur retrait ou rachat du PEA ou du PEA-PME avant expiration de la 5e année..... 3VT

Profits sur instruments financiers taxables à 50 %..... 3PI

Cession de titres détenus à l'étranger par les impatriés :

plus-values exonérées (50 %)..... 3VQ

moins-values non imputables (50 %)..... 3VR

Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque..... 3VC

Plus-values immobilières et plus-values de cession de droits sociaux réalisées par les non-résidents..... 3SE

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 D bis du CGI :

- plus-values dont le report a expiré en 2021 avant abattement 3SA

plus-values imposables 3SB

- complément de prix perçu en 2021 3WE

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 B ter du CGI :

- plus-values réalisées en 2021 : avant abattement 3WH

après abattement 3WG

- plus-values dont le report a expiré en 2021 :

réalisées du 14.11.2012 au 31.12.2012 taxables à 24% 3WI <input type="text"/>	taxables à 19% 3WJ <input type="text"/>
---	---

• plus-values réalisées à compter du 1.1.2013 :

plus-values avant abattement réalisées de 2013 à 2016..... 3WN <input type="text"/>	réalisées à compter du 1.1.2017 3XN <input type="text"/>
plus-values imposables..... 3WP <input type="text"/>	
impôt sur le revenu (IR) 3WR <input type="text"/>	contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) 3WT <input type="text"/>

Plus-values de cession de titres d'OPC monétaires dont le report d'imposition a expiré en 2021 Article 150-0 B quater du CGI..... 3SZ

Cession d'actifs numériques Report de la déclaration n° 2086 : plus-value..... 3AN

moins-value..... 3BN

Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012 :

- gains taxables à : 18 % 3VD

30 % 3VI

41 % 3VF

- gains imposables sur option dans la catégorie des salaires..... déclarant 1 3VJ

déclarant 2 3VK

- gains sur options et actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale de 10% 3VN



Gains de cession de titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) :

- activité exercée depuis au moins trois ans : BSPCE attribués

• avant le 1.1.2018..... 3SJ
• à compter du 1.1.2018 : gain avant abattement..... 3TJ abattement fixe *Départ à la retraite d'un dirigeant de PME*..... 3TK
- activité exercée depuis moins de trois ans : gains taxables à 30 %..... 3SK

Transfert du domicile fiscal hors de France *Report de la déclaration n° 2074-ETD "Exit Tax"*

- plus-values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement :

• plus-values et créances soumises : aux prélèvements sociaux..... 3WM à l'IR..... 3WA
• plus-values art. 150-0 B ter du CGI : IR et CEHR..... 3TA
prélèvements sociaux 15,5 %..... 3XM prélèvements sociaux 17,2 %..... 3XA

- plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement

• plus-values et créances soumises : aux prélèvements sociaux..... 3WD à l'IR..... 3WB
• plus-values art. 150-0 B ter du CGI : IR et CEHR..... 3TB
prélèvements sociaux 15,5 %..... 3XD prélèvements sociaux 17,2 %..... 3YA

Plus-values nettes de cession d'immeubles ou de biens meubles déjà imposées à 19 %..... 3VZ

Plus-value exonérée au titre de la première cession d'un logement, autre que la résidence principale, sous condition de emploi..... 3VW

4 I REVENUS FONCIERS

Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2021 (investissements réalisés en 2009)..... 4BY

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

Montant total des revenus à imposer selon le système du quotient *n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration*..... 0XX

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. *Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un organisme de gestion agréé*

6 I CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Pensions alimentaires versées sur décision de justice définitive avant 2006 :

- à des enfants majeurs..... 6GI 6GJ
- à d'autres personnes..... 6GP

Nom et adresse des bénéficiaires

Déductions prévues par les articles 156, II et 156 bis du code général des impôts

- charges foncières des monuments historiques..... 6DG
- autres déductions..... 6DD

Nature des déductions

--

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin..... Nombre 6EV Montant 6EU

Nom et adresse des bénéficiaires

Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-propriétaires. Report de dépenses des années antérieures :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
6HL <input type="text"/>	6HM <input type="text"/>	6HN <input type="text"/>	6HO <input type="text"/>	6HP <input type="text"/>	6HQ <input type="text"/>	6HR <input type="text"/>

Sommes à ajouter au revenu imposable..... 6GH

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
6FA <input type="text"/>	6FB <input type="text"/>	6FC <input type="text"/>	6FD <input type="text"/>	6FE <input type="text"/>	6FL <input type="text"/>



8 I DIVERS

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif <i>autres que les salaires et pensions</i>	8TI	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	8TK	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger :		
- impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values	8VL	<input type="text"/>
	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
- impôt payé à l'étranger sur autres revenus	8VM <input type="text"/>	8WM <input type="text"/>
		PERS. À CHARGE
		8UM <input type="text"/>
Vous ne relevez pas d'un régime obligatoire français d'assurance maladie <i>Revenus des lignes 1TT, 1UT</i>	8RP	COCHEZ <input type="checkbox"/>
	8RQ	COCHEZ <input type="checkbox"/>
Non-résidents : revenus de sources française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen <i>Report de la déclaration n° 2041 TM</i>	8TM	<input type="text"/>
Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France <i>Report de la déclaration n° 2041 GL ou n° 2074 ETS</i>	8TN	<input type="text"/>
Reprises de réductions ou de crédits d'impôt	8TF	<input type="text"/>
Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus :		
vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excèdent 50 % de vos revenus mondiaux au titre des années 2019 ou 2020	8TD	COCHEZ <input type="checkbox"/>

Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales

Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère et salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole, imposables à la CRDS, à la CASA (certaines pensions et allocations de préretraite) et à la CSG au taux de :

- revenus non salariaux	9,2 %	8TQ	<input type="text"/>
- salaires	9,2 %	8TR	<input type="text"/>
- allocations de préretraite	9,2 %	8SC	<input type="text"/>
- allocations de chômage	6,2 %	8SW	<input type="text"/>
- indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail		3,8 %	8SX <input type="text"/>
- indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail		6,2 %	8TW <input type="text"/>
- pensions de retraite et d'invalidité	8,3 %	8TV	<input type="text"/>
		6,6 %	8TH <input type="text"/>
- pensions de retraite et d'invalidité	8,3 %	8SA	<input type="text"/>
		6,6 %	8SD <input type="text"/>
- pensions en capital soumises à imposition forfaitaire		3,8 %	8SB <input type="text"/>

Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie d'un État de l'Espace économique européen, du Royaume-Uni ou de la Suisse et vous n'êtes pas à la charge d'un régime obligatoire de sécurité sociale français

DÉCLARANT 1
8SH COCHEZ

DÉCLARANT 2
8SI COCHEZ

Remplissez les cases ci-dessous uniquement si vous êtes mariés ou pacsés et si un seul des deux conjoints remplit la condition ci-dessus.

Montant des revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS :

revenus fonciers <i>après abattement si régime micro</i>	8RF	<input type="text"/>
rentes viagères à titre onéreux <i>montant net après abattement</i>	8RV	<input type="text"/>
revenus de capitaux mobiliers	8RC	<input type="text"/>
plus-values de cession de valeurs mobilières et gains assimilés	8RM	<input type="text"/>



Déclaration des revenus fonciers 2021

Pour remplir cette déclaration qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

100 ————— Votre état civil et votre adresse —————

Nom et prénoms	M THOMAS THIBAUT
Adresse complète du domicile	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN

110 ————— Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) ————— non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs spécifiques

(cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique "Conventionnement Anah")

Conventionnement Anah

	Besson ancien 26 %	Borloo ancien	Cosse	Taux de déduction applicable	Nom et adresse des sociétés
Immeuble 1 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	SCI MICHEL THOMAS 67 BD EXELMANS 75016 PARIS
Immeuble 2 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 3 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 4 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 5 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 6 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	

N'inscrivez pas les centimes

	Immeuble 1 *	Immeuble 2 *	Immeuble 3 *	Immeuble 4 *	Immeuble 5 *	Immeuble 6 *		
111 Revenus bruts	174 816						A	174 816
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)	20 201						B	20 201
113 Intérêts d'emprunt							C	
114 Bénéfice (+) ou déficit (-)	154 615						D	154 615

115 Total de chaque ligne, à reporter page 4

* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

120 ————— Votre signature —————

Datez et signez ci-contre	A: SERIGNAN Le: 31/05/2022
---------------------------	---------------------------------------



200 Caractéristiques des propriétés (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique "Conventionnement

Dispositifs spécifiques

Conventionnement Anah

	Besson ancien 26 %	Borloo ancien	Cosse	Taux de déduction applicable	Nom et prénom du locataire
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	

Immeuble 1
Nombre
de locaux

Immeuble 2
Nombre
de locaux

Immeuble 3
Nombre
de locaux

210 Recettes
Immeubles donnés en location
N'inscrivez pas les centimes

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Immeubles dont vous vous réservez la jouissance			
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
215 Total des recettes : lignes 211 à 214	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

220 Frais et charges

221 Frais d'administration et de gestion (Rémunérations des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
222 Autres frais de gestion : 20 € par local	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
223 Primes d'assurance	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 400)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2021 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Régimes particuliers			
228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions : voir notice) 15 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 50 %, 60 %, 70 % ou 85 % de la ligne 215	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)			
229 Provisions pour charges payées en 2021	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
230 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2020	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
240 Total des frais et charges : lignes 221 à 229 – ligne 230	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
260 Revenus fonciers taxables			
261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>



Anah*)

Date d'acquisition de l'immeuble

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

Vertical dotted line for date acquisition

Large horizontal dotted area for address

Immeuble 4
Nombre de locaux

Small box for Immeuble 4

Immeuble 5
Nombre de locaux

Small box for Immeuble 5

Immeuble 6
Nombre de locaux

Small box for Immeuble 6

Immeuble 7
Nombre de locaux

Small box for Immeuble 7

Immeuble 8
Nombre de locaux

Small box for Immeuble 8

Total des lignes à reporter page 4

N'inscrivez pas les centimes

211
212
213

214
215

E

Box for total E

221
222
223

224
225
226

227

228

229

230

240

250

F

Box for total F

G

Box for total G

261

262

263

H

Box for total H

I

Box for total I



Descriptif des frais

400 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant
.....
.....
.....

410 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
.....
.....
.....

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I 154 615 € À reporter case 4BA de votre déclaration n° 2042 En cas de bénéfice, déclaration n° 2042

Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit

430 Déficit de l'année : calcul de répartition

431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H €
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G €
433 Total des autres frais et charges : case B + case F €

434 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431

435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 € (1) € À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042

436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10 700 € (1) €

437 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431 €

438 Total : ligne 436 + ligne 437 € À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042

439 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431

440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 € (1) € À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042

441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10 700 € (1) € À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles relevant du dispositif de déduction spécifique « Cosse » dans le cadre d'une convention conclue avec l'Anah est déficitaire (voir paragraphe 228 de la notice)

450 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2020	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens	Déficits restant à reporter au 31/12/2021
	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne C = A - B)
2011 € €	XXXXXXXXXXXXXX
2012 € € €
2013 € € €
2014 € € €
2015 € € €
2016 € € €
2017 € € €
2018 € € €
2019 € € €
2020 € € €
2021	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX €

451 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2020 € À reporter case 4BD de votre déclaration n° 2042

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration de revenus n° 2042 C)

460 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2021, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des années 2018, 2019 ou 2020, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)	Date de l'événement
.....
.....
.....
.....



Plus ou moins-values réalisées en 2021

Fiche d'imputation entre plus-values et moins-values et suivi des moins-values antérieures

DÉSIGNATION DU DÉCLARANT : **THOMAS THIBAUT**

Si vous êtes dispensé de déposer une déclaration n° 2074, cette fiche vous permet :

- d'imputer vos moins-values de l'année et antérieures sur les plus-values de votre choix réalisées au cours de l'année dans la limite de ces mêmes plus-values, quelles que soient les modalités d'imposition de vos plus-values (taux forfaitaire de 12,8 % ou barème progressif) ;
- de calculer, lorsque vous optez pour l'imposition selon le barème progressif, l'abattement pour durée de détention de droit commun potentiellement applicable aux plus-values de cessions de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 après imputation des moins-values ;
- de suivre votre stock éventuel de moins-values antérieures reportables.

Les cas de dispense de dépôt d'une déclaration n° 2074 figurent dans la notice 2074-NOT disponible sur impot.gouv.fr.

REMARQUE : Vos plus-values de cession de valeurs mobilières et droits sociaux réalisées depuis le 1er janvier 2018 sont soumises de plein droit à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 %.

L'article 44 de la loi de finances pour 2019 prévoit que les gains constatés en cas de retraits ou de rachats effectués sur un PEA ou sur un PEA-PME avant l'expiration de la cinquième année sont désormais soumis au prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,8 %.

Toutefois, sur option globale, vous pouvez opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option est exercée lors du dépôt de la déclaration de revenus n° 2042. L'imposition selon le barème progressif permet l'application des abattements proportionnels pour durée de détention sur les plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018.

1 RAPPEL DE VOS MOINS-VALUES ANTÉRIEURES REPORTABLES SUR 10 ANS : SITUATION AU 31.12.2020

11	12	13	14	15
16	17	18	19	20

2 VOTRE SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

21	Total des plus-values de l'année calculées par vos intermédiaires financiers	7 741
22	Total des plus-values de l'année sur PEA suite aux retraits ou aux rachats effectués avant 5 ans	
23	Total des plus-values de l'année sur PEA suite aux cessions des ORA non cotées	
24	Total des moins-values de l'année calculées par vos intermédiaires financiers	

Date et signature

31/05/2022



3 DÉCLARATION

ÉTAPE 1 : 3 SITUATIONS POSSIBLES

SITUATION 1 : vous avez réalisé uniquement des moins-values en 2021

Reportez le total des moins-values de la ligne 24 sur la déclaration 2042C ligne 3VH.

SITUATION 2 : vous n'avez réalisé que des plus-values en 2021

Deux cas possibles :

Cas n° 1 : vos plus-values sont soumises au taux forfaitaire de 12,8 %

Vos plus-values ne bénéficient pas des abattements proportionnels pour durée de détention. Remplissez uniquement la phase 1 du tableau situé aux pages suivantes. Reportez ensuite directement vos plus-values ou distributions sur la déclaration n° 2042C conformément aux indications de la colonne E du tableau.

Cas n° 2 : vos plus-values sont, sur option globale, soumises au barème progressif

1. plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1.1.2018

Vos plus-values de cession peuvent bénéficier de l'abattement proportionnel pour durée de détention de droit commun. Remplissez les phases 1 et 2 du tableau et calculez l'abattement applicable à chacune des plus-values ou distributions dès lors qu'elles y sont éligibles.

Pour le calcul des abattements de droit commun applicables aux distributions, vous pouvez vous aider de la fiche de calcul 2074-ABT disponible sur le site impots.gouv.fr ou auprès de votre centre des finances publiques.

2. plus-values de cession de titres acquis ou souscrits après le 1.1.2018

Vos plus-values de cession sont exclues du champ d'application des abattements. Remplissez uniquement la phase 1 du tableau.

Reportez ensuite directement vos plus-values ou distributions sur la déclaration n° 2042C conformément aux indications de la colonne E du tableau.

SITUATION 3 : vous avez réalisé des plus-values et des moins-values

Deux cas possibles :

Cas n° 1 : vos plus-values sont soumises au taux forfaitaire de 12,8 %

Vos plus-values ne bénéficient pas des abattements proportionnels pour durée de détention. Remplissez uniquement la phase 1 du tableau. Reportez directement les résultats obtenus à la colonne E du tableau sur la déclaration n° 2042C conformément aux indications du tableau.

Cas n° 2 : vos plus-values sont, sur option globale, soumises au barème progressif

1. plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1.1.2018

Vos plus-values peuvent bénéficier des abattements proportionnels pour durée de détention.

Procédez d'abord à l'imputation des moins-values de l'année et, le cas échéant, des moins-values antérieures sur les plus-values de votre choix dans la limite du montant de la plus-value. Si les conditions d'éligibilités à l'abattement proportionnel de droit commun sont remplies, calculez à la phase 2 du tableau l'abattement applicable à la plus-value subsistante après imputation des moins-values.

2. plus-values de cession de titres acquis ou souscrits après le 1.1.2018

Vos plus-values sont exclues du champ d'application des abattements. Remplissez uniquement la phase 1 du tableau.

Procédez simplement à l'imputation des moins-values de l'année et, le cas échéant, des moins-values antérieures sur les plus-values de votre choix dans la limite du montant de la plus-value. Reportez directement les résultats obtenus à la colonne E du tableau sur la déclaration n° 2042C conformément aux indications du tableau.

Pour la situation 3 : les plus-values réalisées au cours de l'année doivent être réduites de la totalité de vos moins-values disponibles (de l'année et antérieures) dans la limite de ces mêmes plus-values. Vous ne pouvez pas choisir de conserver une partie des moins-values de l'année pour les imputer les années suivantes. Si le total de vos moins-values de l'année (ligne 24) est supérieur à vos plus-values, reportez l'excédent de moins-value de l'année non imputée ligne 3VH de la 2042C (cf. ligne 6 du tableau). Cet excédent est imputable sur les plus-values et gains de même nature au titre des années suivantes jusqu'à la dixième inclusivement. Inscrivez également ce montant au paragraphe 5 « situation au 31.12.2021 » dans la case 2021.



ÉTAPE 2 : CALCULS

PHASE 1 IMPUTATION DES MV SUR LES PV DE VOTRE CHOIX				PHASE 2 ABATTEMENT POUR DURÉE DE DÉTENTION	
A	B	C	D	E	F
Report des plus-values réalisées durant l'année	Imputation des moins-values de l'année ¹	A - B ou si B=0 report col. A	Imputation des moins-values antérieures ¹	C - D ou si D=0 report col. C	Abattement de droit commun ²
1 Distributions de plus-values par un OPCVM					
Distribution A	=	=	=	=	
Distribution B	=	=	=	=	
Distribution C	=	=	=	=	
TOTAL				REPORT 2042C : LIGNE 3VG	REPORT 2042C : LIGNE 3SG
2 Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés : calcul de vos intermédiaires					
Plus-values non éligibles à abattement					
	=	=	=	=	
Plus-values éligibles à l'abattement de droit commun, par durée de détention					
Moins de 2 ans	=	=	=	=	
> 2 ans et < 8 ans	=	=	=	=	50% DE LA COL. E
8 ans et plus	=	7 741	=	7 741	65% DE LA COL. E
TOTAL				7 741	
				REPORT 2042C : LIGNE 3VG	REPORT 2042C : LIGNE 3SG
3 PEA : retraits ou rachats avant l'expiration du délai de 5 ans					
	=	=	=	=	
				REPORT 2042C : LIGNE 3VT	
4 PEA : plus-values de cessions des ORA non cotées					
	=	=	=	=	
				REPORT 2042C : LIGNE 3VG	
5 TOTAL DES MOINS-VALUES IMPUTÉES					
6 MOINS-VALUES DE L'ANNÉE NON IMPUTÉES (LIGNE 24 – LIGNE 5 COL. B)					
					REPORT 2042C : LIGNE 3VH

1. Dans la limite du montant de la plus-value.
2. L'abattement pour durée de détention de droit commun n'est applicable qu'aux titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 et à condition que l'option pour le barème progressif soit exercée.



4 SUIVI DE VOS MOINS-VALUES ANTÉRIEURES IMPUTÉES SUR VOS GAINS DE LEVÉE D'OPTION OU GAINS DE BSPCE

Si en 2021, vous imputez des moins-values antérieures sur vos gains de levée d'option (pour les options sur titres attribuées avant le 20/06/2007) ou sur vos gains de cession de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, remplissez le cadre ci-dessous.

	Col. A Plus-values taxables au taux forfaitaire	Col. B Imputation des moins- values antérieures ¹	Col. C : A - B
Gains de levée d'option : pour les options sur titres attribuées avant le 20 juin 2007			
taxables au taux de 18 %		-	=
taxables au taux de 30 %		-	=
taxables au taux de 41 %		-	=
TOTAL			

REPORT 2042C : LIGNE 3VF,
3VI OU 3VD SELON LE TAUX
DE TAXATION

	Col. A	Col. B	Col. C : A - B
Gains de cession de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise			
taxables au taux de 19 %		-	=
taxables au taux de 30 %		-	=
TOTAL			

REPORT 2042C : LIGNE 3SJ
OU 3SK SELON LE TAUX
DE TAXATION

TOTAL DES MOINS-VALUES ANTÉRIEURES IMPUTÉES

5 SUIVI DE VOS MOINS-VALUES ANTÉRIEURES REPORTABLES SUR 10 ANS : SITUATION AU 31/12/2021

Il s'agit de vos moins-values reportables au 31.12.2020 diminuées du montant des moins-values antérieures utilisées dans le tableau de compensation et/ou dans le tableau du bloc 4. Les moins-values antérieures étant imputables sur 10 ans, les moins-values réalisées en 2011 qui n'ont pas été imputées sur les plus-values 2021 ne sont plus reportables.

12	13	14	15	16
17	18	19	20	21

1. Dans la limite du montant de la plus-value.



DÉCLARATION PAR UN RÉSIDENT D'UN COMPTE OUVERT DÉTENU, UTILISÉ OU CLOS À L'ÉTRANGER OU D'UN CONTRAT DE CAPITALISATION OU PLACEMENT DE MÊME NATURE SOUSCRIT HORS DE FRANCE

(Code général des impôts : Art. 1649 A, 2e et 3e al. ; Art. 1758, 1736 IV-2 et 1729-0 A)

(Code général des impôts : Art. 1649 bis C ; Art 1736 X)

(Code général des impôts : Art. 1649 AA ; Art. 1758, 1766 et 1729-0 A)

1. IDENTITÉ DU (OU DES) DÉCLARANT(S) OU (BÉNÉFICIAIRES(S) D'UNE PROCURATION)*, OU SOUSCRIPTEUR(S) concerné(s) par l'obligation déclarative

1.1. Si vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal ⁽¹⁾) êtes une personne physique n'agissant pas en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats

- Nom patronymique (et nom d'usage, s'il y a lieu), prénom(s), date et lieu de naissance
du titulaire du compte (ou du bénéficiaire d'une procuration) ou du souscripteur :

THOMAS THOMAS THIBAULT

06/02/1958 ISSY LES MOULINEAUX

- Adresse au 1^{er} janvier de l'année (n°, rue, ville et pays) :

9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN

34410 SERIGNAN

1.2. Si vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal ⁽¹⁾) êtes ⁽²⁾ :

- Une personne physique agissant en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à
déclaration spécifique de résultats (compléter les informations suivantes)
- Une personne morale (compléter les informations suivantes)

- Forme juridique de votre entreprise⁽³⁾ :

- Nom patronymique (et nom d'usage, s'il y a lieu), prénom(s), date et lieu de naissance
du titulaire (ou du bénéficiaire d'une procuration), ou du souscripteur :

- Désignation ou raison sociale :

- Numéro SIRET :

- Adresse du lieu d'activité, du siège social ou du principal établissement (n°, rue, ville et pays) :



5. USAGE DU COMPTE OUVERT, DÉTENU, UTILISÉ OU CLOS A L'ÉTRANGER⁽²⁾

- Usage personnel exclusivement** - *personne physique n'agissant pas en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats BNC, BIC ou BA ou équivalent*
- Usage professionnel exclusivement** - *personne physique agissant en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats BNC, BIC ou BA ou équivalent (compléter les informations suivantes) :*
- Usage mixte personnel et professionnel** (*compléter les informations suivantes*)

Désignation ou raison sociale de l'entreprise

Forme juridique de l'entreprise ⁽³⁾ :

Numéro SIRET :

Adresse du lieu d'exercice de l'activité : (*n°, rue, ville et pays*) :

6. DANS LE CAS D'UNE PROCURATION : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TITULAIRE DU COMPTE*

6.1. Si le titulaire est une personne physique, veuillez renseigner les éléments suivants :

- Nom de naissance : Nom d'usage :
- Prénom :
- Date de naissance : / /
- Lieu de naissance :
- Adresse du domicile (*n°, rue, ville et pays*) :

6.2. Si le titulaire est une personne morale, veuillez renseigner les éléments suivants :

Désignation ou raison sociale de l'entreprise :

Forme juridique de l'entreprise ⁽³⁾ :

Numéro SIRET (*si activité en France*) :

Adresse du siège social (*n°, rue, ville et pays*) :

7. INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRAT DE CAPITALISATION OU PLACEMENT DE MÊME NATURE (NOTAMMENT CONTRAT D'ASSURANCE-VIE) SOUSCRIT HORS DE FRANCE

- Désignation du contrat ou placement :
 - Référence du contrat ou placement :
- Caractéristiques du contrat ⁽²⁾ :
- Contrat de capitalisation
- Autre placement de même nature (contrat d'assurance-vie)
- Autre placement de même nature (autre)

Désignation de l'organisme d'assurance et assimilé et, le cas échéant, de la succursale qui accorde la couverture :

* Vous bénéficiez pour ce compte d'une procuration. Pensez à prévenir le titulaire du compte, s'il réside en France, afin qu'il dépose également une déclaration 3916-3916 bis pour ce même compte.



REVENUS 2021 IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE 2022

22



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

eic
L'EXPERTISE
INNOVANTE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom	THOMAS
Prénom	THIBAUT
Adresse	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN

Si vous déclarez vos revenus en ligne, déclarez en même temps votre patrimoine soumis à l'IFI et ne renvoyez pas cette déclaration.

Si vous déposez une déclaration de revenus papier, joignez impérativement cette déclaration à votre déclaration de revenus.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

En cas de concubinage, cochez la case..... **9GL**

Nom et prénom du concubin.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de naissance.....	<input type="text"/>	
Date et lieu de naissance.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro fiscal du concubin.....	<input type="text"/>	

En cas de mariage ou de Pacs en 2021, si vous avez opté pour la déclaration séparée de vos revenus 2021, cochez la case..... **9GM**

Nom et prénom du conjoint.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de naissance.....	<input type="text"/>	
Date et lieu de naissance.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro fiscal du conjoint.....	<input type="text"/>	

En cas de dépôt d'une déclaration n° 2042-IFI avec une déclaration allégée 2042 IFI-COV sans revenu, cochez la case..... **9GN**

IDENTIFICATION DES ENFANTS MINEURS

Identité des enfants mineurs dont vous-même, ou votre conjoint, partenaire lié(e) par un Pacs ou concubin(e), êtes l'administrateur légal.

Nom, prénom.....	<input type="text"/>	Nom, prénom.....	<input type="text"/>
Date de naissance.....	<input type="text"/>	Date de naissance.....	<input type="text"/>
Nom, prénom.....	<input type="text"/>	Nom, prénom.....	<input type="text"/>
Date de naissance.....	<input type="text"/>	Date de naissance.....	<input type="text"/>
Nom, prénom.....	<input type="text"/>	Nom, prénom.....	<input type="text"/>
Date de naissance.....	<input type="text"/>	Date de naissance.....	<input type="text"/>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS (le cas échéant : conjoint(e), partenaire de pacs, concubin(e))

À SERIGNAN Le 31/05/2022



VOTRE PATRIMOINE NET IMPOSABLE AU 1.1.2022 EST SUPÉRIEUR À 1 300 000 €

Détaillez votre actif et votre passif ci-dessous et remplissez les annexes pages 3 à 12. Le cas échéant, joignez également après les avoir complétées, les annexes complémentaires disponibles sur impots.gouv.fr

BIENS AFFECTÉS À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET EXONÉRÉS^(annexe 1)

Vous avez rempli et déposé l'annexe 1, cochez la case9BZ

BIENS DÉTENUS DIRECTEMENT (annexe 2)

IMMEUBLES BÂTIS

Résidence principale (après abattement)9AA **189 000**
Autres immeubles bâtis9AB

IMMEUBLES NON BÂTIS, PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS OU FONCIERS

Bois, forêts et parts de groupements forestiers exonérés partiellement (avant exonération)9AC

Vous demandez pour la première fois à bénéficier de l'exonération partielle pour vos bois, forêts ou parts de groupements forestiers, cochez la case9AE

Biens ruraux loués à long terme exonérés partiellement (avant exonération)9AD
Parts de Groupements Fonciers Agricoles et de Groupements Agricoles Fonciers exonérés partiellement (avant exonération)9BA
Autres biens non bâtis9BB **116 000**

BIENS DÉTENUS INDIRECTEMENT (annexe 3)

Fraction de la valeur des parts ou actions représentative des **immeubles** (y compris détention via l'unité de compte d'une assurance-vie rachetable ou d'un contrat de capitalisation)9CA **2 019 200**

PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS APRÈS APPLICATION ÉVENTUELLE DU PLAFONNEMENT DES DETTES (annexe 4)

Dettes afférentes aux travaux réalisés9GF
Autres dettes dont IFI théorique9GH **12 062**

VERSEMENTS OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

- Dons à des organismes d'intérêt général établis en France9NC
- Dons à des organismes d'intérêt général établis dans un autre État européen9NG

PLAFONNEMENT (annexe 5)

Impôts dus au titre des revenus et produits 20219PR
N'ajoutez-pas le montant de l'IFI 2022 : il est automatiquement inclus dans le calcul de votre plafonnement

Revenus et produits de l'année 2021 *en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »*9PX **0**

IMPÔTS PAYÉS À L'ÉTRANGER DONT LES CARACTÉRISTIQUES SONT SIMILAIRES À CELLES DE L'IFI (annexe 6) 9RS



ANNEXE 2

IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE 2022

FEUILLET N° 1 SUR 1

BIENS DÉTENUS DIRECTEMENT

Nom et prénom : THOMAS THIBAUT

IMMEUBLES BÂTIS ET NON BÂTIS (IMMEUBLES DE RAPPORT, TERRAINS A BÂTIR...)

N°	DATE ET PRIX D'ACQUISITION	NATURE ET LIEU DE SITUATION DÉPARTEMENT, COMMUNE ADRESSE LIEU-DIT	CARACTÉRISTIQUES - RÉSIDENCE PRINCIPALE ET BIENS BÂTIS, INDIQUEZ : SUPERFICIE TERRAIN, SUPERFICIE TOTALE HABITABLE OU UTILE EN M², NOMBRE DE PIÈCES. - BIENS NON BÂTIS, INDIQUEZ LA SUPERFICIE (HA, A, CA, M²)	BIENS MIXTES FRACTION TAXABLE EN %	VALEUR DÉCLARÉE			NATURE DES DROITS DÉTENUS SUR L' IMMEUBLE SI VOUS NE DÉTENEZ PAS LA PLEINE PROPRIÉTÉ (voir notice)		
					RÉSIDENCE PRINCIPALE APRÈS ABATTEMENT	AUTRES IMMEUBLES				
						BÂTIS	NON BÂTIS			
1		Autres biens non bâtis . 119 RUE DU GENERAL DE SEGUR 77810 THOMERY		100,00			16 000	Autre		
2		Résidence principale . 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNA 34410 SERIGNAN	450 m² 100 m² (habit.) 3 pièce(s)	100,00	189 000			Usufruit		
3		Autres biens non bâtis . 29 RUE DE LA CURE D'AIR 91400 ORSAY	367 m²	100,00			100 000	Pleine propriété		
TOTAL					9AA	189 000	9AB	0	9BB	116 000



ANNEXE 4

IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE 2022

FEUILLET N° 1 SUR 1

PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS

Nom et prénom : THOMAS THIBAUT

N°	NATURE, OBJET, DATE DE LA DETTE DÉDUCTIBLE	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER OU DE L'ENTREPRENEUR	MONTANT RESTANT DÙ AU 1ER JANVIER DE L'ANNÉE D'IMPOSITION	
			DETTES AFFÉRENTES AUX TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES BIENS IMPOSABLES	AUTRES DETTES
1	Autres dettes dont IFI théorique Taxe foncière 9 Imp les Hauts de Sérignan SERIGNAN 31/12/2021	TRESOR PUBLIC .. 34500 BEZIERS		1 366
2	Autres dettes dont IFI théorique Taxe foncière 27 Av de la Cure d'Air ORSAY 31/12/2018	TRESOR PUBLIC .. 91874 PALAISEAU		468
3	Autres dettes dont IFI théorique Taxe foncière 119 Général de Ségur - THOMERY - En indivisio 31/12/2018	TRESOR PUBLIC .. 77875 MONTEREAU CEDEX		575
4	IFI théorique	Trésor public		9 653
TOTAL			9GF	0 9GH 12 062



Inventaire des biens IFI 2022

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

BIENS DETENUS DIRECTEMENT				
N°	Adresse	Nature	Cat.	Montant N
1	119 RUE DU GENERAL DE SEGUR 77810 THOMERY	Autres biens non bâtis	9BB	16 000
2	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNA 34410 SERIGNAN	Résidence principale	9AA	189 000
3	29 RUE DE LA CURE D'AIR 91400 ORSAY	Autres biens non bâtis	9BB	100 000
TOTALUX				305 000



Inventaire des biens IFI 2022

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

BIENS DETENUS INDIRECTEMENT					
N°	Dénomination société	Désignation du bien	Adresse de l'immeuble	Cat.	Montant N
1	SCI Michel THOMAS	SCI Michel THOMAS	67 BOULEVARD EXELMANS 75016 PARIS	9CA	2 019 000
2	UBS Compte Titre 292-455516-01	UBS Compte Titre 292-455516-01	75000 PARIS	9CA	200
TOTAUX					2 019 200

Inventaire des biens IFI 2022

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

PASSIF ET AUTRES DEDUCTIONS					
N°	Nature de la dette	Nom du créancier	Cat	Date de la dette	Montant restant dû au 01/01/2022
1	Autres dettes dont IFI théorique	TRESOR PUBLIC	9GH	31/12/2021	1 366
2	Autres dettes dont IFI théorique	TRESOR PUBLIC	9GH	31/12/2018	468
3	Autres dettes dont IFI théorique	TRESOR PUBLIC	9GH	31/12/2018	575
TOTAUX					2 409